



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 27 mars 2023**

**Délibération n° 2023-048**  
**MOIS DE LA JEUNESSE - ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « QUARTIER LIBRE » 2023**  
**ET DU CONCOURS DE COURTS METRAGES - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 42**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BERPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES À Thierry TRIJOLET, Marie-Ange CHAUSSOY À Joël GIRARD, Hélène DELNESTE À Thierry MILLET, Maria GARIBAL À Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**ABSENT(S) : 3**

Mesdames, Messieurs : Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Thomas DOVICHY.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT**

Monsieur Jean-Charles ASTIER, Conseiller municipal Délégué à la Jeunesse, Prévention et Relation avec le mouvement sportif, rappelle à l'Assemblée qu'en 2011, la Ville a décidé la mise en place d'un temps fort pour la jeunesse avec la première édition de "Quartier Libre".

Quartier Libre vise à donner une place aux jeunes de 11 à 30 ans dans l'espace public, à travers la valorisation de pratiques artistiques et de loisirs et l'expression des initiatives portées par des jeunes. Ce projet s'inscrit dans le projet éducatif du territoire, en lien avec les acteurs locaux agissant auprès des jeunes.

En 2023, la 11<sup>e</sup> édition de la manifestation aura pour thème « Et toi, ça va ? » et s'intégrera dans le mois de la Jeunesse en avril. Ce thème portant sur la santé et le bien être des jeunes, s'inscrit dans une réflexion globale des acteurs jeunesse du territoire pour accompagner les jeunes autour de ces enjeux fondamentaux.

Le mois de la jeunesse comprend des évènements sur les principales thématiques jeunesse (emploi, loisirs, sports, prévention routière, santé et bien-être, culture, citoyenneté, inclusion, handicap) en soirée et en week-end durant tout le mois d'avril et une semaine de temps fort organisée du 15 au 22 avril 2023. "Quartier Libre" proposera aux jeunes, des temps d'ateliers d'expression, de tournois sportifs, de jeux en réseaux, de concerts, de rencontres, et d'animations en journée et en soirée.

Ce mois à destination des jeunes est construit avec et par eux, puisque les jeunes de « l'Impact », l'instance d'écoute et de participation des jeunes, ont été associés aux réunions de préparation du temps fort Quartier Libre. Ils organisent également la soirée de lancement du mois de la jeunesse qui se déroulera le vendredi 31 mars 2023.

Les animations durant le mois feront l'objet de partenariats ou de prestations, avec différentes associations partenaires (SAM, Drop de Béton, collectif des 10 structures d'animation, Compagnie le Rat Bleu, Côté Sciences Air et Espace, Racine de 2, etc).

Notamment, un concours de danse sera organisé le 22 avril avec l'association Racine de 2 (cf. convention en annexe).

Dans le même temps, le Bureau Information Jeunesse organisera la 9<sup>e</sup> édition du concours de courts métrages d'une durée maximum de 4 minutes, présentés dans le cadre de la manifestation jeunesse "Quartier Libre". Ce projet, intitulé « Free Time Vidéo », vise à encourager l'expression des jeunes à travers l'outil vidéo. Il permettra de mettre à l'honneur des courts métrages construits avec les jeunes tout au long de l'année, notamment dans le cadre des interventions scolaires ou encore dans le cadre des vacances apprenantes.

Les participants ont le choix d'adhérer aux thèmes « Et toi, ça va ? » ou « libre ».

Les projets présentés au « Free Time Vidéo » seront diffusés lors d'une soirée qui récompensera les meilleurs courts-métrages, le 20 avril 2023 à l'auditorium de la Médiathèque.

Avant la remise de leur lot, les gagnants devront remplir les conditions définies dans le règlement, annexé à la présente délibération.

Plusieurs prix seront remis :

- pour le concours « **mineurs** » (et acteurs de jeunesse), les thèmes « libre » et « Et toi, ça va? » confondus, seront récompensés par le prix du jury suivant « **Le Prix du Meilleur Film** ». La récompense sera un bon d'achat de 250 euros ;
- pour le concours « **mineurs** », les thèmes « libre » et « Et toi, ça va? » confondus, seront récompensés par le prix suivant : « **Le Prix du public** ». La récompense sera un bon d'achat de 250 euros ;
- pour le concours « **majeurs** », les thèmes « libre », et « Et toi, ça va? » confondus, seront récompensés par le prix du jury suivant : « **Le Prix du Meilleur Film** ». La récompense sera un bon d'achat de 250 euros ;
- Pour le concours « **majeurs** », les thèmes « libre » et « Et toi, ça va? » confondus, seront récompensés par le prix suivant : « **Le Prix du public** ». La récompense sera un bon d'achat de 250 euros ;
- Pour l'ensemble du concours, un **prix spécial du jury** sera remis et récompensé par un bon d'achat de 250 euros.

La ville financera les acteurs locaux et des prestataires pour le déroulement de l'évènement, comme détaillé ci-dessous :

GAME SHOW	Festival des jeux organisé à la médiathèque les 15 et 16 avril	4 000 €
Stage théâtre Rat Bleu	Semaine du 17 au 21 avril	2 000 €
Village sportif	Activités sportives qui se dérouleront sur la semaine	11 200 €
Village artistique et scientifique	Activités artistiques, culturelles et scientifiques (5 sens)	19 500 €
Spectacle bruit	Place CDG du mardi 18 avril	1 500 €
Free time video	Récompenses dans le cadre du concours de courts-métrages le 20 avril	1 250 €
Soirée tremplin musical	Soirée place CDG du vendredi 21 avril	2 000 €
100% BATTLE + tournoi Basket	Concours de danse et tournoi de basket organisés le 22 avril par l'Amicale Laïque la Glacière et Racine de 2.	6 550 €
<b>Total</b>		<b>48 000 €</b>

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 16 mars 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver le programme de « Quartier Libre 2023 » et le règlement du concours de courts-métrages, fixant notamment les prix remis aux lauréats ;

**ARTICLE 2 :** d'approuver les termes de la convention de prestation pour l'organisation du 100 % Battle acte 15 ;

**ARTICLE 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la compagnie « Racine de Deux » ;

**ARTICLE 4 :** que les crédits soient inscrits au budget principal de la Ville 2023.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 27 mars 2023



**David CHARBIT**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*